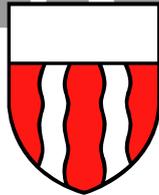


VILLE DE  
**Renens**



**PROCES - VERBAL**

**De la séance du Conseil Communal de Renens  
Du jeudi 1<sup>er</sup> février 2018 à 20h00  
À la Salle de Spectacles**

**5<sup>ème</sup> séance – 2017 / 2018**



## Séance du jeudi 1<sup>er</sup> février 2018

### Présidence de M. Gérard Duperrex, Président

*Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,*

*Le Bureau, Madame la Secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue pour cette 5<sup>ème</sup> séance de la 2<sup>ème</sup> année de notre législature 2016-2021.*

*J'adresse mes cordiales salutations à Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à la presse ainsi qu'aux personnes sur la tribune et tous les téléspectateurs qui suivent nos débats à la télévision ou sur internet grâce aux équipes techniques de la maison Sonomix pour la retransmission et la société Maximum pour le son.*

*A ce propos, je vous informe que les diffusions TV se dérouleront sur le canal info du télé-réseau de l'agglomération lausannoise:*

- *Le vendredi 2 février 2018 à 19h00*
- *Le samedi 3 février 2018 à 14h00*
- *Le dimanche 4 février 2018 à 20h00*

56 conseillères et conseillers ayant signé la liste de présence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et ce, conformément à l'article 68 du Règlement du Conseil.

Sont excusé(e)s: Mmes Geneviève Bonzon, Eveline Henry, Nathalie Jaccard, Elodie Joliat et Simone Szenyan-Reymond ainsi que MM. Maximilien Anhorn, Alain De Col, François Delaquis, Jonas Kocher, Antonio Lepore, Fatmir Sadiku, Walter Siegrist, Vito Tartaglia et Laurent Voisard.

Sont absents: MM. Olivier Abbey, Yves Briaux, Selim Ibrahim, Carlos Machado, Pascal Montemari, Reza Safai, Gökan Savci et Cetin Sinaci.

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Après s'être assuré que l'ordre du jour a été envoyé dans les délais à tous les Conseillères et Conseillers, M. le Président communique qu'il a reçu:

- Un dépôt de postulat par Mme la Conseillère communale Verena Berseth intitulé "Renens <Zone hors TiSA>: que ça se voie!",
- Une interpellation de M. le Conseiller communal Jeton Hoxha relative à la SCHR,
- Un dépôt de motion de M. le Conseiller communal Michele Scala intitulée "Adhésion de la Ville de Renens au réseau francophone des villes amies des aînés",
- Une interpellation de Mme la Conseillère communale Elodie Golaz Grilli intitulée "Que fait la Commune en matière d'affichage?".

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 12 de l'ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2017
3. Démission
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal
9. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
10. **Rapport de commission – Préavis N° 23-2017** – Création d'une bourse solaire participative  
*M. Vincent Keller, Président-rapporteur*
11. **Rapport de Commission – Préavis N° 24-2017** – Planification en matière d'accueil de jour des enfants – AJE Préscolaire et parascolaire 2016-2021  
*M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur*
12. Motions, postulats, interpellations
13. Questions, propositions individuelles et divers

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2017**

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2017.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

M. le Président remercie Mme Yvette Charlet pour son travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture attentive.

## **3. Démission**

M. le Président ouvre la discussion.

Celle-ci n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

#### 4. Communications de la Présidence

❖ **Pétition "Pour qu'une véritable démarche participative s'installe avant le concours d'architecture de l'îlot de la Savonnerie"**

*Par un courrier daté du 23 janvier 2018, la Municipalité a répondu aux pétitionnaires de la pétition intitulée "Pour qu'une véritable démarche participative s'installe avant le concours d'architecture de l'îlot de la Savonnerie" datée du 4 septembre 2016.*

*Des copies du courrier sont à disposition des conseillers communaux auprès de Mme la Secrétaire.*

❖ **Invitation Lausanne-Région**

*Le mercredi 7 mars 2018 de 12h00 à 17h30, la commission Formation et emploi des jeunes de Lausanne Région organise une Journée de réflexion «Projet professionnel des jeunes; agir ensemble pour leur réussite».*

*L'objectif de cette journée est de susciter des débats et réflexions sur la thématique du «projet professionnel des jeunes», ainsi que de favoriser le développement de projets dans les communes et établissements scolaires par une mise en réseau des partenaires locaux. Les conférences et ateliers porteront sur les attentes du monde économique, ainsi que sur l'orientation et les mécanismes du choix professionnel. Des spécialistes pour chaque thème viendront présenter leurs actions, discuter des problématiques, et évoqueront des pistes pour y répondre.*

*Les informations détaillées sur le programme et les modalités d'inscription vous parviendront au début du mois de février.*

❖ **Interpellation Johnson Bastidas et consorts intitulée "Personne ne doit dormir dehors ni subir des contrôles "zélés" des policiers"**

*Lors de la séance du Conseil communal de Renens du 14 décembre dernier, la Municipalité a été interpellée à propos des contrôles effectués aux abords du Sleep-In. A ce sujet, le Bureau du Conseil a été informé que le Comité de Direction de "Sécurité dans l'Ouest lausannois" a reçu une copie de l'interpellation de M. Johnson Bastidas intitulée "Personne ne doit dormir dehors ni subir des contrôles "zélés" des policiers" et qu'elle sera discutée lors de leur prochaine séance.*

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 5. Communications de la Municipalité

M. le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celle que les conseillères et conseillers ont reçue par écrit, à savoir le communiqué de la Municipalité du 22 janvier 2018 sur ses activités du 2 décembre 2017 au 19 janvier 2018.

- **M. Jean-François Clément, Syndic**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères communales et Conseillers communaux,  
Mesdames, Messieurs,*

*Je vous adresse les cordiales salutations de la Municipalité. En plus des communications écrites, je souhaite évoquer la démarche participative de l'îlot de la Savonnerie. Pour ceux qui nous suivent et qui seraient intéressés à nous rejoindre, la prochaine étape se déroulera ce samedi 3 février avec un stand d'information sur la Place du Marché. Il est important que cette démarche soit suivie par le plus grand nombre de personnes afin que nous puissions ensemble la mener à bien.*

*Je cède maintenant la parole à Mme la Conseillère municipale Karine Clerc.*

*Merci pour votre attention.*

- **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

*Mesdames et Messieurs,*

*Comme vous le savez la loi sur la naturalisation à changer en 2018. A notre regret, puisque la naturalisation est désormais grandement plus difficile d'accès pour un certain nombre de personnes. A ce jour, nous attendons encore des directives du Canton afin de savoir comment cela va s'opérationnaliser dans les communes et vous tiendrons informés dès que possible.*

*Nonobstant, je tenais quand même à dire que la campagne d'information qui a été menée par la Commune, notamment grâce à l'impulsion du Conseil communal entre autres, a porté ses fruits. En effet, entre 2016 et 2017, le nombre de dépôts de dossier a plus que doublé. En 2016, 213 dossiers de naturalisation ont été déposés contre 509 en 2017, soit respectivement 303 personnes en 2016 et 795 en 2017. C'est donc pour souligner que cette campagne d'information a permis à beaucoup de citoyens de déposer leur dossier à temps.*

*Je tiens à remercier l'Administration pour son travail important ainsi que le Conseil communal pour sa préoccupation et d'avoir relayé cette information. C'était un travail collectif.*

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Juste un complément par rapport à ce que vous a rappelé M. le Syndic relatif à la démarche participative qui a été annoncée et présentée au public mardi dernier.*

*Dire que ce nous attendons du public, et de vous en particulier, que tous répondiez au questionnaire qui sera distribué sur la Place du Marché samedi et qui est d'ores et déjà disponible en ligne sur le site Internet de la Ville [www.renens.ch/savonnerie](http://www.renens.ch/savonnerie).*

*Je tiens également à votre disposition, ici, quelques questionnaires en format papier si vous préférez.*

*Merci de votre attention.*

M. le Président ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **M. Richard Neal, PSR**

Question relative à la tenue de la manifestation "Cap sur l'Ouest"

*Monsieur le Président,*

*J'ai une question par rapport aux informations de la Municipalité concernant les dates des événements et en particulier celle du 24 septembre 2018 relative à Cap sur l'Ouest.*

*L'automne dernier, l'ORPC a été informée qu'il y avait des changements de règlement par rapport à la disponibilité de la Protection civile pour ce genre de manifestation et pour lesquelles il n'y aurait dorénavant plus de subside. Qu'en est-il? Est-ce que la manifestation Cap sur l'Ouest est remise en question?*

**Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,*

*Je vous remercie M. Richard Neal pour votre question. Dans la réponse que je peux vous apporter à ce sujet, est qu'il y a effectivement eu des interrogations faites par le Canton qui ne voulait plus laisser les manifestations telles que Cap sur l'Ouest se faire avec l'aide de la Protection civile mais je crois que les choses se sont aplanies et se sont arrangées. Effectivement, sans le concours de la Protection civile, cette manifestation ne pourrait tout simplement ne pas être organisée car je doute que Cap sur l'Ouest sans la Protection civile puisse fonctionner.*

*Il est vrai qu'il y a eu des recommandations du Canton disant "stop, fini, terminé". Toutefois, nous voyons que lors d'autres manifestations, tel que le Breitling Sion Air Show en 2017, la Protection civile était à l'œuvre. Donc je peux estimer que oui, la Protection civile participera encore cette année à cette manifestation.*

- **M. Jeton Hoxha, PSR**

Intervention suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation relative aux logements subventionnés et à la résiliation des baux au Chemin des Corbettes

*Monsieur le Président,*

*Mesdames et Messieurs,*

*Absent pour raisons professionnelles lors de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2017, je n'ai pas été en mesure de donner mon avis sur la réponse de la Municipalité suite à mon interpellation du 14 novembre 2017 relative aux critères d'attribution des logements par la Société Coopérative d'Habitation de Renens.*

*Ainsi je regrette que cette réponse soit un aveu d'impuissance qui se cache derrière le Règlement cantonal. J'aurais souhaité que la Municipalité prenne position sur le sort des familles concernées par une expulsion et que leur situation personnelle soit réexaminée, car chacune est différente. Ainsi, lorsque je cite les termes de la réponse de la Municipalité, il me semble que plusieurs locataires ont fait recours. Cette arme, me semble-t-il, démontre l'éloignement entre la réalité administrative et la réalité que vivent ces familles. Il s'éloigne très clairement des tâches dévolues aux communes selon les articles 2 et 3 de la Loi cantonale sur les logements.*

*Les interpellations de Mmes Suzanne Sisto-Zoller et Verena Berseth du 13 mai 2016, de M. Naïm Smakiqi du 15 février 2017 et celle que j'ai déposée le 14 novembre dernier démontre bien qu'il y a un réel problème et qu'il faut aller au-delà d'un simple constat.*

*Ainsi, je me permettrai de revenir avec une interpellation complémentaire au point N° 12 de l'ordre du jour. Je vous remercie.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au point suivant de l'ordre du jour.

#### **6. Communications éventuelles de la Commission des finances**

M. Jonas Kocher, Président de la Commission des finances, a informé le Bureau du Conseil du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre.

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

#### **7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)**

M. Francesco Munafo, Président de la CUAT, informe le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clôt.

#### **8. Communications éventuelles de la Commission régionale et intercommunale (CRI) et rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 41 du Règlement du Conseil communal**

M. Richard Neal, Président de la CRI, informe le Président du fait qu'il n'a pas de communication à transmettre

Nonobstant, M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clôt.

#### **9. Changement de la composition des commissions permanentes et des commissions intercommunales**

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, ce point de l'ordre du jour est clôt.

## 10. Rapport de commission – Préavis N° 23-2017 – Création d'une bourse solaire participative

M. le Président prie M. Vincent Keller, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Vincent Keller**, Président-rapporteur de la Commission

### Préambule

*La commission s'est réunie le jeudi 11 janvier 2018 à la salle de conférence du Centre Technique Communal. Elle était composée de Mmes Suzanne Sisto-Zoller et Anne Cherbuin (en remplacement de M. Jonas Kocher) ainsi que de MM. Robert Mulopo, Richard Neal, Boubacar Tahirou, Pascal Golay et Vito Vita. Monsieur Boubacar Tahirou était absent. Monsieur Vincent Keller est confirmé dans son rôle de président-rapporteur.*

*La Municipalité était représentée par Monsieur le Syndic Jean-François Clément qui était accompagné pour l'occasion par Madame la Municipale Patricia Zurcher Maquignaz, Madame Caroline Tacchini (Spécialiste en énergies à la Ville de Renens) et Monsieur Alain Peneveyre (Chef de service Gestion urbaine-Développement durable) qui représentaient les services communaux.*

### Introduction

*Le préavis N° 23-2017 s'inscrit directement dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 lancée par la Confédération et plébiscitée par le peuple le 21 mai 2017 visant à augmenter massivement le recours aux énergies renouvelables dans l'approvisionnement – électrique notamment – du pays. Cette stratégie repose sur quatre piliers: (1) l'efficacité énergétique, (2) le recours massif aux énergies renouvelables, (3) le remplacement et la construction de grandes centrales électriques et (4) la politique énergétique extérieure. La production d'énergie renouvelable de façon locale est une conséquence logique dans cette stratégie énergétique. Reste à en définir les contours pour une implémentation communale, ce préavis tente d'en apporter une réponse.*

*La Commune de Renens est en outre labellisée "Cité de l'Énergie" depuis 2005 sans discontinuer.*

*Il ressort d'une étude communale que l'équivalent d'environ 930 foyers renenais supplémentaires pourraient être alimentés par de l'électricité d'origine solaire en plus des 1004 équivalents actuels. En termes de surface de panneaux solaires et d'énergie, cela représente 23'500 m<sup>2</sup> (3.7 GWh) supplémentaires sur les 25'600 m<sup>2</sup> (4 GWh) déjà installés, soit par la Commune, soit par des privés. Ces 23'500 m<sup>2</sup> supplémentaires pourraient être installés sur des toits de moyenne à grande surface (plus de 400 m<sup>2</sup>). S'agissant des petites surfaces (pour la plupart des privés), la Ville de Renens encourage la pose de panneaux solaires à hauteur de 40% du coût pour un maximum de CHF 1'600.- par objet; le propriétaire privé décidant de lui-même de la pose de l'installation.*

*Il est encore possible de louer les surfaces à des contracteurs énergétiques, dans ce cas-là, la production est propriété du contracteur, limitant la valorisation de l'électricité produite.*

*Finalement, reste la bourse solaire, objet central de ce préavis. Cette dernière solution permet de proposer une solution complémentaire pour développer ce type d'énergie renouvelable,*

notamment pour les personnes ou entreprises ne pouvant pas payer l'investissement initial: celui de l'installation. La base du projet étant l'autoconsommation de l'énergie produite par le bâtiment: le propriétaire de l'installation utilise tout ou partie de sa production et revend le surplus à un prix fixe (environ 20cts/KWh). A contrario, si sa production n'est pas suffisante pour remplir ses besoins, alors il rachète – à ses frais – l'électricité sur le réseau.

Bien que la stratégie énergétique 2050 se base sur un essor de la production d'électricité issue de ressources renouvelables, les outils de financement actuels pour le photovoltaïque, tant au niveau fédéral que cantonal n'offrent pas de débouchés, c'est pourquoi d'autres alternatives doivent être trouvées.

### Position de la Municipalité

La question centrale du financement de cette politique énergétique est au cœur de ce préavis. La Municipalité a analysé ce qui se faisait à l'extérieur des frontières communales puisque d'autres communes suisses ont déjà mis en place une bourse solaire participative. De ces succès – les communes de Delémont et des coopératives Optima Solar (implantées dans des villes telles que Fribourg, Soleure, Freiamt et Worblental) notamment – il est possible de retenir deux éléments centraux : tout d'abord, il est difficile de pouvoir maîtriser une quelconque politique de rétribution financière ou matérielle (par exemple par le rachat ou l'injection de courant produit en plus) par le biais de subvention si la commune n'est pas propriétaire de son réseau électrique via des Services Industriels. On notera que le fonds cantonal prévu initialement en 2011 est tari à ce jour. Secondement, et c'est le cas des coopératives Optima Solar, l'engagement personnel pour les énergies renouvelables peut aussi fonctionner puisque la rentabilité des investissements (5% du prix de l'investissement en parts sociales générant de l'intérêt – d'environ 1.5% à 2% - seulement après 3 années) n'est pas attractive, mais que les coopératives fonctionnent.

La Ville de Renens n'a pas de Services Industriels. Elle ne peut donc pas adapter le système de Delémont. Elle possède par contre un fonds (le "Fonds Communal pour le Développement Durable" qui est une taxe de 0.1 ct/KWh payés par les Renonais).

Forte de ces considérations, la Municipalité propose un modèle hybride pour sa bourse solaire entre les systèmes delémontains et celui de Optima Solar. La stratégie est basée sur le crowdfunding pour l'investissement initial, sur la gestion communale basée sur les forces internes pour l'exploitation et la maintenance de l'installation. Quelques arguments vont dans cette direction : maîtrise des achats (durables selon la charte communale), accès aux subventions du programme fédéral Suisse Energie pour les Communes et centralisation du canal d'information, accès aux infrastructures et compétences communales pour les rétributions aux donateurs. Le désavantage est une charge de travail supplémentaire pour certains employés communaux. L'idée première, abandonnée, était d'en faire une coopérative.

Le processus sera le suivant: (1) étude technique, (2) Financement par crowdfunding, (3) construction de l'installation (uniquement si l'intégralité du financement est bouclé par le crowdfunding, jamais une partie), (4) exploitation de l'installation et (5) fin de vie de l'installation (destruction ou remplacement). Il est à noter que seule une installation à la fois entrera dans la boucle (étude technique).

Au niveau financier, les revenus d'exploitation seront assurés par la vente de l'électricité pour l'autoconsommation (15-20 cts/KWh) et celle du surplus (4-5 cts/KWh) à Romande Energie

ainsi que la vente des garanties d'origine (2-3 cts KWh). Les charges quant à elles iront pour les études techniques (entre CHF 5000.- et CHF 10'000.- par toit), les frais de communication (max CHF 10'000.- pour chaque nouvelle recherche de fonds), la maintenance de l'installation (1-2% du prix d'achat des panneaux solaires) et les assurances et divers.

Concernant les investisseurs (les crowdfunders), plusieurs contreparties, non-financières en dessous de CHF 501.- seront assurées (plaquette, publication du nom, newsletter, séance d'information). Au-delà, si les installations produisent plus, alors il se peut que de l'argent soit redistribué.

### Aspects juridiques (de la Commission des Finances)

Les questions de la COFIN étaient les suivantes :

- En fonction de la plateforme de crowdfunding choisie, à combien se monte la majoration? Comment est-elle calculée? Est-elle bien majorée au montant choisi et non à la charge de la Commune?

La majoration dépend de la plate-forme de crowdfunding choisie (ex: WeMakelt = 10%, 100-Days = 6%, WeCanFund = 5% et 1.5% si les campagnes suivantes sont répétitives). Cette majoration devra être ajoutée au montant de l'investissement de chaque installation photovoltaïque. La somme des deux éléments sera à couvrir par le crowdfunding.

- Est-ce que les fonds étrangers sont acceptés ? Quelles sont les garanties pour éviter le blanchiment d'argent ?

Les fonds étrangers ne sont pas acceptés. Seules les personnes physiques et morales domiciliées en Suisse pourront participer. Après renseignement, les versements par personne oscillent entre CHF 500.- et CHF 1000.-. Ces montants sont insignifiants pour un blanchissement d'argent. À noter que Swiss Crowdfunding Association (SCA) indique que ce sont les plateformes qui doivent procéder au contrôle de l'origine de l'argent.

- Est-ce que la Commune est cautionnaire en cas de mal fonctionnement des panneaux ?

La Commune prend en charge toutes les réparations inhérentes à l'installation de panneaux photovoltaïques ainsi qu'aux compteurs associés, et cela pour toute la durée de vie. A noter qu'en cas de dysfonctionnement des panneaux, le propriétaire rachète lui-même l'énergie manquante.

- Quelles sont les personnes responsables et qui ont le pouvoir de signer les conventions et contrats ?

Le contrat ou la convention entre la Commune de Renens et le propriétaire est de la responsabilité de la Municipalité (par la signature du Syndic); s'agissant du Règlement de la bourse, il s'agit de la Municipalité ; s'agissant enfin du contrat ou de la convention entre la Commune de Renens et la plate-forme de crowdfunding il s'agit des signatures du Syndic (de la Municipalité) et du responsable de la plate-forme.

Toutes les questions de la commission des finances sont réglées par le contrat liant le propriétaire de l'installation et la Commune de Renens.

### Discussion

Un commissaire demande si la charge supplémentaire pour l'administration va engendrer l'engagement de personnel communal supplémentaire. Il est répondu que pour les premiers toits (1 à 2), le travail peut être absorbé, au-delà, il s'agira d'ajouter un 0.2 EPT qui sera financé par la bourse solaire.

Un commissaire demande si la promesse de don est défalcable. Selon l'Etat de Vaud, cela se déduit à partir de CHF 200.- au total des dons.

Un commissaire demande si la bourse solaire a une identité juridique, il est répondu que non, il s'agit de la Commune de Renens, de la Municipalité respectivement.

Un commissaire demande pourquoi la Municipalité dépose-t-elle un préavis alors qu'elle aurait pu le faire sans. Il est répondu qu'un tel projet ne pouvait pas se faire sans l'aval du Conseil Communal, rien que sur le fait de l'appel novateur à du crowdfunding.

Un autre commissaire demande ce qu'il se passerait en cas de modification physique du bâtiment sur lequel est installée la production photovoltaïque puisque le temps est long (25 ans). La Municipalité répond que le contrat doit posséder un avenant le précisant. Concernant les modifications de bâtiments, la convention lie le propriétaire du toit et la Commune, il est imaginable que l'installation soit démontée, le bâtiment rehaussé, puis les panneaux réinstallés. Le problème à régler est celui de la perte de production. Cela devra être clarifié dans les conventions et contrats.

A la question des dégâts éventuels, c'est au propriétaire d'assurer – via l'assurance ECA – l'installation. Le surcoût est pris en charge par la Commune de Renens.

Qu'en est-il si «le premier toit» est un échec, que se passera-t-il de la bourse ? La bourse ne démarrera pas. A contrario, que se passe-t-il si le crowdfunding dépasse largement l'objectif ? Si le surplus d'argent permet de financer une seconde installation, alors cela pourrait être le cas. A noter que ce cas de figure n'est pas dans le plan d'affaire de la Municipalité.

Un commissaire, spécialiste de l'électronique, demande si le financement des éléments annexes des panneaux solaires (onduleurs, batteries, etc..) sont pris en charge puisque leur durée de vie est de 6 à 8 ans. Il est répondu que le surplus de 1-2 % est justement prévu pour ce cas de figure.

Concernant les bâtiments classés au patrimoine historique, il n'est pas question aujourd'hui d'équiper les toits. Par contre il est possible que dans un futur proche ou lointain, la technologie change et donc les directives cantonales aussi.

Un commissaire demande ce qu'il en est des bâtiments communaux en dehors de la Commune (les deux chalets de Ondallaz par exemple). Il est répondu que d'une part il faut que le bâtiment consomme suffisamment (auto-consommation), d'autre part que l'action soit visible (donc sur le territoire communal). Ondallaz ne sera pas concerné en premier.

A la question de savoir si la Commune s'est approchée des communes limitrophes, il est répondu que non. La Municipalité espère que le projet de bourse solaire fasse boule de neige.

Certains commissaires ont émis des doutes sur la motivation des habitants de Renens à donner de l'agent à la cause du solaire sans retour sur investissement – même s'il a été avancé que la communication sera très soignée – ils sont favorables au projet surtout qu'il ne

*prévoit pas de dépenses qui déséquilibreraient les finances de la Commune. Plus encore, ils regrettent que le projet ne soit pas plus ambitieux dans les modalités de la levée de fonds.*

#### Vote de la commission

*À l'unanimité, la commission recommande au Conseil Communal d'accepter les conclusions du préavis N° 23-2017 "Création d'une bourse solaire participative".*

M. le Président ouvre la discussion.

- **M. Richard Neal, PSR**

*Monsieur le Président,  
Chers Collègues,*

*La Bourse Solaire est un nouvel outil proposé par la Municipalité afin d'augmenter la production d'énergies renouvelables sur le territoire renanais.*

*Il vient compléter les outils déjà mis en place par la Commune en s'adressant à des nouveaux publics-cible, celui des locataires et des entreprises locales qui ne peuvent pas investir dans une installation photovoltaïque sur leurs propres toitures.*

*C'est un projet qui mise sur l'autoconsommation des bâtiments équipés, ce qui fait beaucoup de sens dans un contexte où les outils de financement pour le photovoltaïque, tant sur le plan fédéral que sur le plan cantonal, n'offrent plus de débouchés, et où les tarifs de rachat de l'électricité sont très bas.*

*Dans le contexte de la Commune de Renens, qui ne possède malheureusement pas ses propres Services Industriels, le mode de financement retenu, le crowdfunding, présente quelques avantages non-négligeables: Il permet notamment d'impliquer directement les habitants et les entreprises de Renens et de la région en leur donnant la possibilité de participer activement à la transition énergétique par le biais d'un don.*

*La campagne médiatique qui précédera la récolte de fonds permettra aussi à la Commune de communiquer de manière intensive sur les énergies renouvelables et la transition énergétique, un thème qui importe à bon nombre d'entre nous.*

*Enfin, le crowdfunding permettra aussi la création d'une communauté d'intérêts qui sera particulièrement bien informée sur le sujet grâce aux contreparties prévues et qui sera unie autour de valeurs qui importent à la Municipalité.*

*Ce mode de financement est actuellement très utilisé pour financer des projets culturels, des projets dans le domaine du développement durable, des projets de startups, etc.*

*C'est un outil qui bénéficie d'une grande sympathie au sein du public et qui est en phase avec une époque où les habitants souhaitent davantage s'engager personnellement pour les causes qui leur tiennent à cœur que s'engager en politique.*

*Enfin, le portage de la Bourse Solaire à l'interne de l'Administration communale permettra à la Commune de garder le contrôle tant financier que technique de ce nouvel outil et de s'assurer que les compétences nécessaires à son bon pilotage soient bien présentes. Il permettra aussi de profiter des infrastructures et du réseau professionnel de la Commune pour offrir des contreparties intéressantes et peu coûteuses.*

*En résumé, le groupe socialiste soutient pleinement ce projet novateur qui viendra compléter tout ce que la Commune fait déjà dans ce domaine et tout ce qu'elle fera sans doute encore dans les années à venir, en digne Cité de l'énergie qu'elle est et qu'elle restera.*

- **Mme Anne Cherbuin, Les Verts**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*Le groupe Les Verts est content que la Municipalité soit active pour la promotion des énergies renouvelables permettant ainsi à la population de participer à la transition énergétique de la Commune.*

*Le groupe Les Verts recommande donc d'accepter ce préavis.*

- **M. Jean-Marc Dupuis, PLR**

*Mesdames et Messieurs,*

*La consommation moyenne par habitant et par année à Renens est d'environ 4500 KWh (moins que la moyenne suisse) ce qui représente annuellement 90 millions de KWh.*

*Un tiers est d'origine nucléaire. Donc, si on veut remplacer le nucléaire par du solaire à Renens il faudrait une surface de 20 terrains de football ou 300 toits de 400 m<sup>2</sup>. Comme cela est prévu d'ici 2050 au plus tard, c'est le but de la stratégie, cela veut dire que chaque projet doit durer un mois si on les met à la «queue-leu-leu». CHF 100'000.- par mois, cela fait rêver, nous avons connu des projets moins ambitieux.*

*Dans le préavis une bonne partie des nombreuses études solaires ressort assez bien concernant au potentiel, toutefois on reste un peu sur notre faim quant à la mise en œuvre. D'abord on fustige le modèle de la coopérative qui pourtant est un modèle qui a fait ses preuves et qui a pour but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts de ses membres (définition CO de la coopérative). On nous dit aussi que si la Commune mettait à disposition quelques ressources, mais qu'elle n'a qu'une voix, ça ne va pas!*

*Et pourtant ne dit-on pas qu'une commune devrait être au service de sa population et de son économie? Donc finalement les buts sont assez proches de ceux d'une coopérative. Mais au final c'est quand même l'argent du concitoyen...*

*De plus, les services communaux, bien que très compétents, sont déjà surchargés. Une tâche de cette ampleur, qu'il ne faut pas prendre à la légère, ne se fait pas gratuitement. Et puisque l'on risque de trouver du financement participatif, pourquoi ne trouverait-on pas des gens mettant leurs compétences à disposition pour l'intérêt général également?*

*Par contre l'aspect du financement par crowdfunding mérite d'être approfondi et développé. Né au 18<sup>ème</sup> siècle dans les actions de charité, ce mode de financement a probablement un bel avenir au sein des collectivités publiques. En effet, financer les projets par ce biais, les démarrer uniquement quand toute la somme est réunie et en faire un après l'autre réglerait grandement les problèmes de trésorerie. Ainsi donc, le Conseil s'épargnerait les interventions de M. Pascal Golay qui n'aurait plus loisir de s'alarmer sur l'état des finances de la Ville. Non, Mesdames et Messieurs ce projet du Gudd est un projet IsNoGudd. Mais comme cela ressort*

*dans le rapport les montants sollicités étant à la hauteur de l'ambition du projet, chacun votera en son âme et conscience.*

*Je vous remercie de votre attention.*

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

*Monsieur le Président,  
Chers Collègues,*

*Le groupe Fourmi rouge soutiendra les conclusions du préavis telles qu'approuvées par la Commission. En dépit de ses ambitions relativement modestes, vous avez raison, M. Jean-Marc Dupuis, il s'agit avant tout de tester un mode de financement et de soutien aux énergies renouvelables, en l'occurrence solaires et, par ailleurs, de ménager les finances communales, puisque comme vous le savez, ce n'est pas tout rose.*

*Nous souhaitons plein succès à cette démarche et évidemment que cela n'est que début ou une amorce et nous espérons que nous aurons des projets plus ambitieux par la suite. Je vous remercie.*

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

*Monsieur le Président,*

*L'ordre du jour étant assez léger, nous avons donc l'occasion de bien nous "empoigner" sur ce point.*

*Je pense que sur l'aspect financier et la démarche tout a été dit par mon collègue, M. Jean-Marc Dupuis. Sur le reste, je salue quand même la volonté de la Ville de Renens d'essayer quelque chose de différent. Renens n'a pas de pétrole, mais des idées, ne veut plus de pétrole, mais a toujours des idées et cela est très bien.*

*Je ne sais pas si ce projet va réussir, il ne réussira certainement pas dans les proportions espérées pour 2050, mais c'est un progrès notable que d'essayer d'obtenir la participation des contribuables plutôt que de la contraindre, ce qui est un peu le style de cette Ville dans le reste de ses projets.*

*Donc, je souhaite à ce projet de réussir et le groupe UDC ne s'y opposera pas. Merci.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Vincent Keller de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 23-2017 de la Municipalité du 28 novembre 2017,  
Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*ACCEPTTE la création d'une bourse solaire participative à Renens financée par crowdfunding.*

*ALLOUE à la Municipalité les montants nécessaires concernant les investissements relatifs aux installations photovoltaïques gérées par la bourse solaire participative de Renens à la condition préalable qu'ils soient intégralement financés via la recherche de fonds par crowdfunding.*

*Ces dépenses d'investissements figureront dans le patrimoine financier, sous le compte N° 9123.3650 "Bourse solaire - inst. Photovoltaïques" et seront amorties en 25 ans. Un montant identique à l'amortissement sera prélevé dans le fonds spécial, compte N° 9233.3650 "Fonds bourse solaire crowdfunding".*

*ACCEPTTE les charges supplémentaires au budget 2018 permettant le lancement de la campagne de communication pour le crowdfunding et d'honoraires juridiques d'un montant de CHF 47'000.- telles que mentionnées au chapitre 9.5.1 des incidences financières, auquel se déduisent les CHF 30'000.- alloués par la subvention de l'Office fédéral de l'énergie.*

*ACCEPTTE les charges et revenus supplémentaires au budget 2018 concernant l'exploitation de la bourse solaire participative de Renens - section N° 3650 "Bourse solaire participative", tels que mentionnés au chapitre 9.5.3 des incidences financières.*

*PREND ACTE que soient portés aux budgets 2019 et suivants les charges et revenus concernant l'exploitation de la bourse solaire participative de Renens - section N° 3650 "Bourse solaire participative" tels que mentionnés au chapitre 9.5.3 des incidences financières.*

**C'EST À LA MAJORITE (7 ABSTENTIONS) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS N° 23-2017 SONT ACCEPTÉES.**

- **Mme Patricia Zurcher Maquignaz, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

*Je tiens à remercier ce soir ceux qui ont œuvré à la rédaction de ce beau préavis et qui nous suivent depuis la tribune ainsi que la Commission des finances et la Commission ad'hoc qui ont plongé la tête la première dans la lecture de ce texte dense et pas tout simple.*

*L'intérêt que vous avez porté à ce préavis était palpable et vos diverses remarques et questions nous ont permis de le compléter et de l'améliorer encore, ce qui est précieux.*

*Comme vous l'avez tous saisi à la lecture de ce document, la bourse solaire participative est un nouveau défi que la Municipalité a décidé de relever afin de pouvoir poursuivre son avancée sur le chemin de la transition énergétique. Comme l'a souligné M. Richard Neal, le développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire renanais nous occupe depuis un certain nombre d'années déjà et nous avons déjà mis en place un certain nombre d'outils performants et complémentaires, mais nous n'avons pas l'intention de nous arrêter*

là.

*La bourse solaire participative, dans la forme que nous vous proposons ce soir, est un outil résolument en phase avec son temps qui permettra à la Municipalité de communiquer avec la population de Renens et de toute la région sur un sujet qui lui importe et qui figure en bonne place dans son programme de législature.*

*Personne, et je dis bien personne, ne peut dire ce soir combien de toitures nous allons parvenir à couvrir par ce biais. Mais ce qui est certain, c'est que dans les mois à venir, le thème des énergies renouvelables sera hautement d'actualité de par chez nous et nous ne pouvons que nous en réjouir, car c'est un sujet de la plus haute importance pour notre avenir à tous.*

*Merci donc à toutes celles et tous ceux qui soutiennent ce beau projet et à tout bientôt pour le lancement officiel de la bourse solaire participative.*

M. le Président remercie M. Vincent Keller ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

**11. Rapport de commission – Préavis N° 24-2017 – Planification en matière d'accueil de jour des enfants – AJE Préscolaire et parascolaire 2016-2021**

M. le Président prie M. Stéphane Montabert, Président-rapporteur de la Commission de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

- **M. Stéphane Montabert**, Président-rapporteur de la Commission

*La Commission de préavis était composée de :*

*Mme Anne Cherbuin  
Mme Frédérique Beauvois  
M. Radovan Bila  
Mme Marie Schneider  
Mme Carole Castillo  
Mme Elodie Golaz Grilli  
M. Jean-Marc Dupuis  
M. Stéphane Montabert (président-rapporteur)*

*La Commission s'est réunie le 9 janvier 2018 pour étudier le préavis. Étaient présents les Municipaux suivants :*

*Mme Karine Clerc, Direction Enfance-Cohésion sociale  
M. Jean-François Clément, Syndic, Direction Administration générale - Finances – Ressources humaines*

*Ainsi que M. Georges Chevallaz, Chef de service Enfance-Cohésion sociale.*

*À toutes ces personnes, la Commission adresse ses remerciements.*

## Contexte

*Outre les réponses aux postulats et motions qui motivent ce préavis, la Municipalité note une évolution dans le mode de vie des habitants de Renens. Elle a donc la volonté d'équilibrer la progression des prestations dans la Ville (accueil d'école, aînés) de façon coordonnée afin d'éviter qu'une frange de la population ne se dise «qu'on ne pense jamais à elle». Mais le Syndic note que, comme Responsable des Finances, ces prestations ont toujours un impact financier.*

*Le Préavis comporte beaucoup de chiffres. Derrière, il y a l'objectif de parvenir à une CONCILIATION lorsqu'on parle d'accueil de jour, celle-ci se définissant comme «ne pas avoir besoin de choisir entre être un parent et être un travailleur, et pouvoir librement choisir le nombre d'enfants qu'on souhaite avoir.».*

*L'AJE répond à des questions d'égalité, des impératifs professionnels, au développement des enfants, et aussi l'accueil des immigrants qui peuvent ainsi être au contact du reste de la société.*

*Selon certaines études, le taux de fécondité des femmes ne dépend pas du fait qu'elles travaillent, mais bien des infrastructures adaptées. Dans les pays nordiques, les femmes travaillent souvent beaucoup, mais concilient vie familiale et professionnelle ; et cet équilibre concerne aussi les hommes.*

*La séance de commission a pour but de montrer une manière d'anticiper l'offre en matière d'accueil de jour. La planification de l'AJE est une feuille de route. Elle représente des points de repère qui permettent de prévoir comment va évoluer l'AJE. Chacun verra, dans les années, comment cette vision se concrétisera, par voie de préavis pour chaque projet. Ce Préavis n'est pas un contrat, mais un objectif qui se réalisera en fonction des opportunités et des évolutions.*

*Il y a ainsi plusieurs façons de le regarder: selon l'angle forcément important des incidences financières, mais aussi selon celui du développement démographique qui requiert des infrastructures adaptées pour l'accueil de familles de différents types et catégories sociales. Le but est d'anticiper, d'avoir un plan à long terme au lieu de réagir et de fonctionner par à-coups.*

*Quelques éléments de contexte supplémentaires:*

- 1. L'évolution des ménages. Désormais la plupart des couples travaillent. Il n'y a plus que 17% de familles "traditionnelles" à Lausanne, 22% dans la couronne lausannoise, le modèle traditionnel étant ici celui d'un homme qui travaille tandis que l'épouse reste à la maison.*
- 2. La loi sur l'Accueil de Jour de 2006, ajustée en 2017, a pour objectif de favoriser la création de davantage de places. Elle permet de mobiliser l'État et les employeurs dans un pot commun subventionnant les réseaux d'accueil de jour à hauteur de 25% de leur masse salariale. Le modèle a fait ses preuves même s'il est complexe; la Ville a pu tripler l'offre en quelques années, même si une grande partie des coûts pèse encore sur les Communes et les parents.*
- 3. Le réseau Renens Crissier représentait 223 places en 2009, et 461 en 2017. La progression est notable, mais Renens rattrape un manque important, et le taux de couverture reste inférieur à la moyenne cantonale.*

*L'AJE vise à maintenir une continuité pour les enfants, qui perdurent dans la structure des années après avoir réussi à y entrer à un âge donné (groupe des moyens, APEMS...) Cette continuité permet d'assurer le développement de l'enfant avec les amis qui sont les mêmes qu'à l'école, ou les mêmes qu'il côtoie dans la structure depuis des années. Ces structures ne sont pas seulement là pour soulager les parents.*

*La Ville de Renens est grossièrement découpée en quatre quartiers, Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est et Sud-Ouest, afin d'éviter aux familles de diviser géographiquement une fratrie avec des enfants d'âge différent. Que les enfants soient accueillis dans des lieux proches du quartier où ils habitent permet aussi aux parents de faire connaissance, de développer des synergies hors de la Commune, des dépannages... Il y a toujours des dérogations à cette proximité, mais la Municipalité vise à ce qu'il y en ait de moins en moins...*

*Divers préavis liés à cette planification commenceront à apparaître dès le printemps de cette année. La Municipalité est déjà en train de penser aux projets même pour la prochaine législature, mais évidemment, rien n'est encore décidé et beaucoup de choses peuvent se passer d'ici là.*

### Questions des commissaires

#### 1. Quelles structures sont envisagées dans le futur quartier de Malley ?

*Le Syndic et le service d'urbanisme travaillent avec Prilly sur Malley et aussi avec des acteurs privés, les infrastructures font partie de leurs préoccupations. Il y a une structure de pilotage du devenir de ce quartier (financement, devenir...) pour organiser le changement de Malley et en faire un écoquartier avec du logement, de l'emploi, des structures associées, et un espace de lieu communautaire. L'espace près de la chapelle de Malley sera remplacé, le Sleep-In ne survivra pas.*

#### 2. Comment fonctionnent les dérogations ?

*Les parents sont sur liste d'attente. Les services de la Municipalité travaillent en collaboration avec les écoles pour savoir qui est scolarisé où par rapport à l'AJE et en fonction de l'offre. Pour donner un exemple, avant il n'y avait pas d'UAP à côté de l'Établissement Primaire Est, les parents demandaient à scolariser leur enfant à l'Ouest... Ce genre de cas ne se présente plus aussi souvent depuis l'ouverture du Censuy.*

*Les problèmes qui subsistent sont essentiellement liés à l'improvisation - arrivée en cours d'année, ou annonce de changement tard dans l'année pour la rentrée, ou changement soudain des jours d'accueil prévus pour l'enfant... La Municipalité n'est pas naïve face à l'annonce tardive de certains parents, mais n'est pas là pour porter de jugement sur les changements de travail, les contraintes d'emploi ou de déménagement. Les services municipaux essayent simplement de faire au mieux.*

#### 3. Avec le Revenu Déterminant Unifié, comment se fait la taxation pour l'accueil ?

*Le Revenu Déterminant Unifié (RDU) est un grand projet du Canton. En analogie avec le point d'impôt, il s'agit d'unifier la méthodologie de calcul du revenu imposable. La LHPS (Loi d'Harmonisation des Prestations Sociales) est utilisée pour définir au sein de*

*chaque réseau une taxe en fonction de ce revenu, des fratries, etc. Le même dispositif du RDU doit être utilisé pour calculer le RI, des aides, etc.*

*Mais en réalité ce n'est pas «si simple». Les réseaux se sont opposés à ce calcul RDU-LHPS à cause du décalage d'un an dû à la taxation, préjudiciable à certaines familles, mais aussi aux réseaux eux-mêmes. Donc il était prévu un temps d'introduire un «RDU-LAJE», mais le projet fut retiré au dernier moment, car juridiquement il aurait été difficilement défendable.*

*Dans le rapport de loi, le RDU devait rentrer en effet au 1<sup>er</sup> août 2018, mais il entrera en vigueur au 1er août 2020 seulement, car il a été repoussé par le Conseil d'État.*

*La difficulté est liée à l'équité entre les familles. La famille traditionnelle se raréfie. Il y a des familles recomposées, séparées. Comment prendre en compte les revenus compte tenu de cette complexité ?*

*À Renens, on prend en compte les revenus de la famille qui élève l'enfant, indépendamment du mariage.*

4. *Prenons un cas concret, un enfant avec une femme et son nouveau compagnon. Le calcul implique donc le beau-père et la mère. C'est donc au beau-père de compenser ce que la Commune ne met pas pour une mère célibataire ?*

*Dans le réseau auquel appartient Renens, on tient compte de 50% du revenu de la personne qui vit avec un enfant qui n'est pas le sien, s'ils ne sont pas mariés. Dans d'autres réseaux, c'est 100%. Chacun a ses recettes, mais il faut que ce soit juste, équitable et légalement défendable.*

5. *Les chiffres du taux de couverture semblent extrêmement faibles... Si on voulait faire correspondre "une demande / une place" il faudrait un taux idéal de 33% des élèves.*

*Attention, il s'agit du taux d'accueil subventionné, et pour le primaire. Le taux de couverture pour le secondaire n'existe pas. Mais les taux de couverture sont effectivement faibles. Ce n'est pas pour rien que plusieurs parents attendent des années pour placer leurs enfants. Le privé non subventionné est plus cher. Les gens s'organisent autrement, renoncent à travailler... Ou «se débrouillent» avec des accueillantes au noir, etc. Les grands-parents sont une solution de garde dans de nombreux cas, mais s'il faut se reposer sur eux pour que le système fonctionne, cela pose quelques questions sur le rôle des structures collectives.*

Citant une réponse écrite ultérieure à la Séance de Commission :

#### Taux de couverture AFJ – mode de calcul

*Jusqu'en 2015, le nombre de places plein temps était calculé en fonction du nombre de places autorisées, fiche 2015 en annexe.*

*Depuis 2016, une place plein temps correspond à 2530 heures d'accueil facturées pour le préscolaire. (Pour le parascolaire, j'ai fait une estimation à 1550 heures.)*

*Il s'en est suivi une baisse du taux de couverture de l'AFJ de 6% à 4.8% pour le réseau.*

*Il faut savoir que l'AFJ est active sur tout le réseau et qu'auparavant, nous ne distinguions pas l'accueil préscolaire et les parascolaires (sans parler de la distinction*

*par commune). Pour 2016, nous avons séparé ces heures de manière statistique, mais pas par commune...*

*C'est pourquoi les taux de couverture de Renens calculés par les services de la Municipalité sont le fruit d'une estimation. Ils sont légèrement plus bas que ceux de Stat Vaud 2016 (pour le réseau), et vont dans le sens de l'intervention d'un Commissaire.*

*Néanmoins, les différences constatées ne sont pas de nature à changer la vision des besoins de développement, d'autant que le choix des parents se porte sur l'accueil collectif.*

*Les documents afférents (numérisés qui expliquent le mode de calcul du taux, calcul de taux AFJ sous Excel) sont à disposition auprès du Président-Rapporteur et, bien sûr, de la Municipalité.*

6. *Pourquoi la Municipalité n'a pas soutenu l'assouplissement de la répartition 40-40-20 indiquée en page 6 du préavis ? Les Assistants Socio-Éducatifs (ASE) sont bien formés, ce sont des gens capables... Quid des mamans de jour ?*

*Au départ le métier d'ASE n'existait pas. Il a eu une création de la formation, et un équilibre au quotidien dans l'accueil des taux au sein des ASE et des éducatrices en fonction des tâches à accomplir : soutenir les parents, intervenir dans des situations problématiques...*

*Derrière cette tension autour de la répartition des taux il y a la volonté de maintenir un niveau de formation suffisant pour faire ce travail. Dans la nouvelle LAJE la répartition entre ces catégories de personnel a changé. Ceci dit, le taux change avec le temps, il y a toujours des gens non formés dans les garderies, et on ne sait pas comment la répartition aura évolué dans dix ans.*

*À Renens on a une population multiculturelle, un milieu socioéconomique très intéressant, dans lequel des gens formés ES-HES apportent une grosse plus-value.*

*Il faut aussi garder un respect de la tâche et reconnaître les compétences de gens avec un parcours de vie différent, sans leur fermer la porte. Mais dans les équipes où il y a un grand taux de gens insuffisamment formés ou sans formation continue, on note que les carrières durent moins longtemps. Ce sont tout simplement des métiers usants.*

7. *Y a-t-il des critères d'attribution des places, selon le réseau, l'ancienneté de la demande ?*

*Il en a, ils n'ont pas évolué récemment : domicile, lieu de l'entreprise (on trouve très peu d'enfants de Crissier inscrits à Renens et réciproquement), situations d'urgence - dont le travail des parents, urgences sociales (parfois demandes du SPJ). La nouvelle loi donne des missions, pour soulager en premier lieu les parents qui travaillent, mais aussi socio-éducatives et de pédagogie. Mais la Municipalité va prioritairement sur les parents qui travaillent, car on sait que ce sont ceux qui ont le plus besoin de nous.*

8. *On entend un chiffre brut, une place à plein temps correspond à 1,5 enfant, c'est une moyenne... Mais ce sont des couples qui travaillent les deux, des familles monoparentales... La moyenne ne dit pas grand-chose. 1,5 c'est beaucoup. On penserait qu'une place serait finalement distribuée entre 2 ou 3 enfants.*

*On précise toujours une place = X enfant(s) à cause de divers arrangements. Dans les villes de la taille de Renens c'est une moyenne habituelle. Pour les dames on a une augmentation du taux moyen de travail à temps partiel, qui passe progressivement de 50% à 60% depuis quelques années. Il n'a pas encore été compensé par une baisse du travail des messieurs.*

9. *Page 11, la LAJE fixe l'âge d'accueil à "zéro", mais on voit de l'accueil dès 4 mois ?*

*Oui et selon les directives du Canton, cela change le calcul des statistiques. Mais en réalité on prend les enfants à la fin du congé maternité, donc 3 mois en tenant compte de la période d'adaptation de deux semaines, on ne prend pas dans les structures des enfants au lendemain de la naissance...*

10. *Une remarque sur le contexte légal de l'article 63a. Il est noté p. 4 qu'"il faut tendre à une offre suffisante. En ce sens, les communes (...) doivent proposer l'entier des prestations comprises dans la loi, mais sans être contraintes légalement d'avoir une place pour chaque parent qui en fait la demande. Cette nuance est importante, même s'il est vraisemblable qu'elle ne satisfera pas la famille qui n'a pas eu la place espérée" et p. 5 "L'offre actuelle du réseau Renens-Crissier couvre l'entier des prestations minimales demandées par la loi, et les dépasse même (...)"*

*Les lignes citées relèvent d'une interprétation a minima qui est loin de faire l'unanimité. Les Renonais ont voté à plus de 70% pour la journée continue. L'article 63a peut donc également signifier que les communes doivent offrir une place pour chaque demande formulée. Dans ce dernier cas, la Ville de Renens est très loin de couvrir les prestations demandées par la loi, au contraire de ce que dit le préavis, et un gros effort - administratif et financier - doit encore être fourni dans les prochaines années, car en théorie dès le premier janvier 2018 il ne devrait plus y avoir de liste d'attente. Du tout. Si des parents vont devant un juge pour invoquer le principe de diligence, que se passera-t-il? Les listes d'attente sont une aberration sociale, politique et économique...*

*Le législateur a mis sciemment le mot "tendre" dans le texte pour permettre aux communes de se débrouiller différemment. Les problématiques sont différentes selon l'environnement urbain ou campagnard, la structure de la population, etc.*

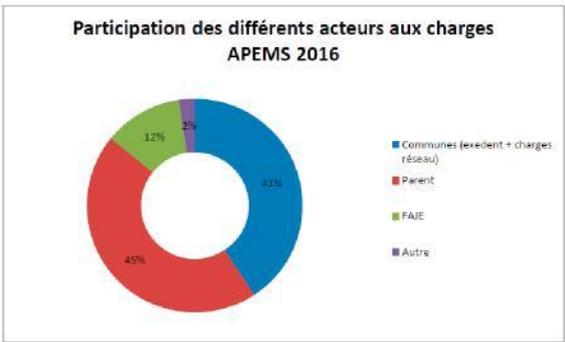
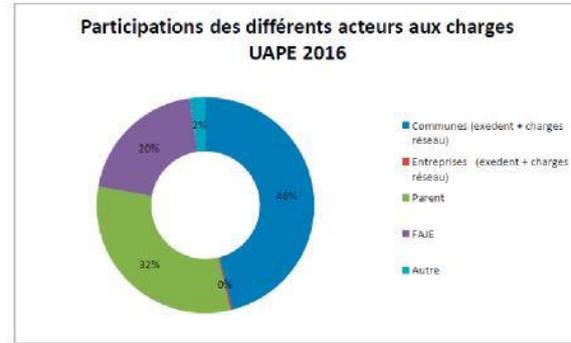
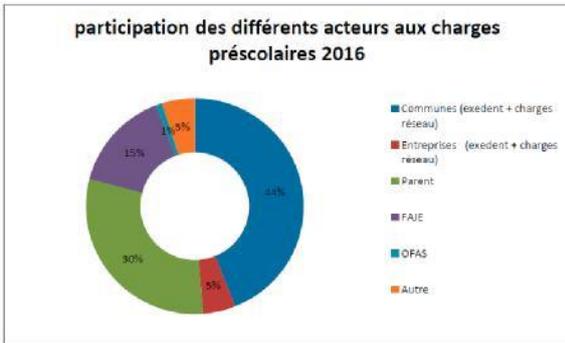
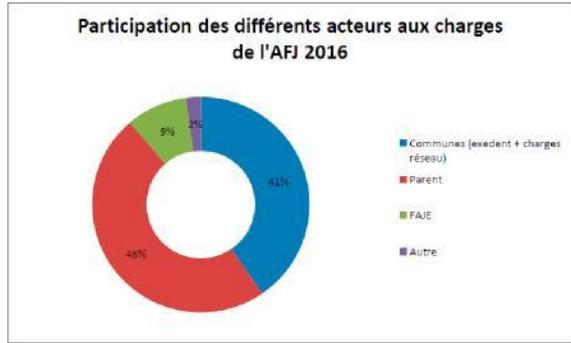
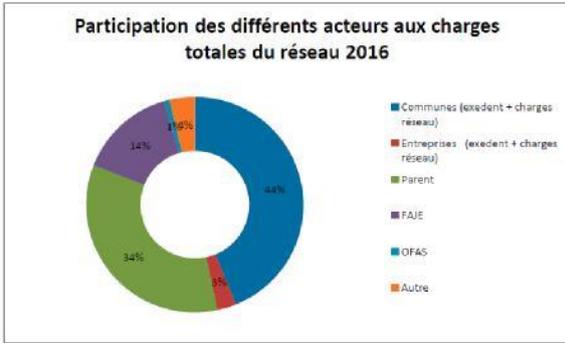
11. *Quelle est la répartition des charges Commune / Parent / État pour l'AJE ?*

*Citant une réponse écrite ultérieure à la Séance de Commission:*

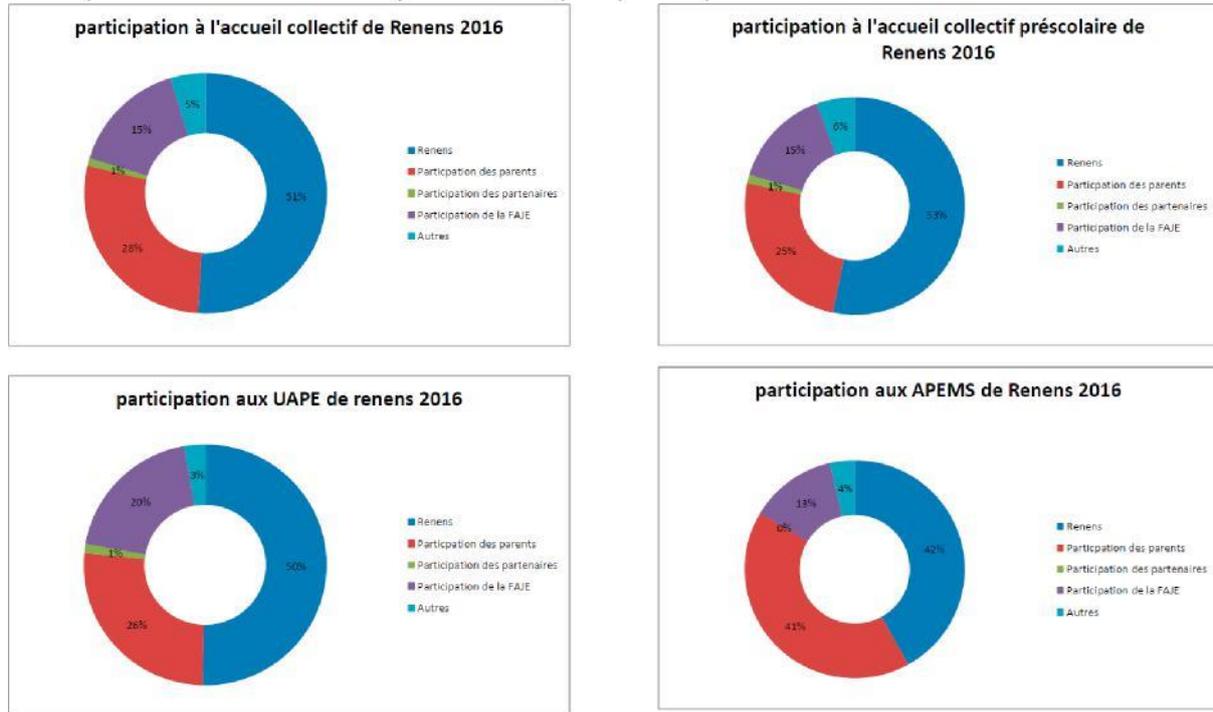
*Voici la répartition des coûts de l'accueil 2016, pour le réseau ainsi que pour les structures de Renens.*

*Pour avoir une meilleure vision, le Foyer Ste-Famille est compris dans le coût des structures rennaises, mais pas les autres partenaires. L'AFJ étant une structure œuvrant sur les deux Communes, les chiffres représentent Renens et Crissier confondus.*

Statistiques du réseau d'accueil de jour Renens Crissier 2016



### Statistiques des structures d'accueil de jour de Renens, y compris le foyer Sainte Famille



*Le réseau a l'intention de sortir un rapport d'activité annuel, dans lequel devrait ressortir ce genre de statistiques. Il est prévu que pour 2017, un premier numéro soit rédigé, auquel cas, une copie sera remise aux Conseillères et Conseillers communaux*

#### 12. Quand y aura-t-il un APEMS de Florissant ?

*Il fait partie des opportunités.*

#### 13. Parmi tous les projets à l'étude, la Municipalité a-t-elle déjà défini une priorité ?

*Non dans le sens où la Municipalité est plongée dans des négociations selon les dossiers, elle n'a pas toutes les ficelles entre les mains y compris les infrastructures. C'est une question d'opportunité. Certaines structures sont confinées et ne peuvent pas être agrandies... Il faudra calculer le volume des nouvelles structures non seulement selon leur taille, mais aussi en fonction de leur évolution, pour garantir leur capacité. On l'a fait très bien avec l'APEMS du Léman et l'APEMS du 24-Janvier. Il ne faut pas rater les opportunités de locaux pour les garderies. Ce sont des choix.*

*La FAJE a lancé une étude pour aider les réseaux à planifier la demande. Le résultat devrait être disponible cet été. Il sera alors temps de voir si Renens et la FAJE ont la même vision des choses... Il y aura aussi une étude sur les revenus et la facture à présenter aux parents, il y a de grandes disparités. Au cours de ses échanges avec d'autres responsables, la Municipalité a noté une grande créativité des réseaux, qui font face à des problématiques différentes.*

#### 14. Page 21. Un bébé coûte CHF 30'000.- par an? Dans les chiffres du Canton, le montant est inférieur.

*Mais oui! Parce qu'une place pour bébé coûte très cher. Prenez par exemple les comptes des Tournesol, les charges, enlevez les recettes autres que la participation de*

*la Commune pour calculer le déficit, divisez par le nombre de places... Les charges salariales sont le principal des charges. Mais c'est un ordre d'idée. On n'est pas parti dans le calcul des lingettes...*

15. *Renens manque de place pour les bébés. Ce constat a aussi été relevé par la COGEST.*

*À partir du moment où on démarre l'aventure avec les parents, il faut assurer la continuité. Il faut qu'ils sachent qu'ils peuvent continuer avec les enfants. On ne peut pas imaginer un enfant évincé du réseau une fois qu'il a atteint un certain âge ! C'est pourquoi on adapte les places de haut en bas, afin que personne, jamais, ne se retrouve privé de place. On pense "filière", et l'augmentation de capacité se fait des enfants les plus grands vers les plus jeunes.*

### Délibérations

*Les Commissaires sont convaincus de la nécessité d'augmenter les capacités d'accueil de jour et saluent l'effort de planification et de transparence fourni par la Municipalité, même s'il ne s'agit que d'une Vision qui devra évidemment être affinée en fonction de beaucoup d'inconnues. Les Commissaires font toutefois les remarques suivantes :*

- *La planification est un effort financier conséquent, actuellement 1,7 millions, soit 4,5 points d'impôt environ... Si Renens n'avait pas de fonds dans lequel piocher pour améliorer son bilan elle serait déjà en déficit opérationnel... Mais ici nous assistons à un effort conscient et délibéré. Il faudra que les autorités communales décident soigneusement quel montant mettre chaque année, et surtout où le prendre, car ce sont des charges pérennes.*
- *Tout en saluant le travail, les Commissaires souhaiteraient un niveau de suivi régulier, peut-être sur le modèle du rapport sur la planification scolaire établie tous les trois ans.*
- *Certains Commissaires estiment que l'effort aurait pu être fourni différemment selon les tranches d'âges, l'absence de solution d'accueil n'ayant pas le même impact selon l'âge de l'enfant.*

### Détermination de la commission

*Au final la Commission accepte les conclusions du Préavis N° 24-2017 à l'unanimité.*

M. le Président ouvre la discussion.

- **Mme Frédérique Beauvois, PSR**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*J'ai fait partie de la Commission chargée d'examiner le préavis de la Municipalité que je remercie pour le travail minutieux et détaillé.*

*Je ne vais pas paraphraser le préavis ou le rapport, mais souhaiterais juste revenir sur un certain nombre de points que je juge fondamentaux. Pour ce faire je vais vous dépendre la situation dans mon quartier de Florissant.*

*Si un projet d'UAPE est actuellement en voie de réalisation, il n'y a, à ce jour, ni UAPE, ni APEMS dans le quartier de Florissant. Dans ce quartier, ce qui règne, c'est le système D, le système de la bricole. Nous nous entraïdons entre voisins, nous nous gardons parmi les enfants. Parfois, nous avons sous le même toit plus d'enfants que le maximum autorisé aux mamans de jour. Certains font appel à des mamans de jour non déclarées, d'autres à des nannys payées au noir, quand ce n'est pas l'enfant qui rentre à la maison avec sa clé autour du cou, à un âge où il mériterait encore de bénéficier de la présence d'un adulte.*

*Cette situation, vous l'imaginez bien, n'est satisfaisante pour personne; ni pour les enfants ni pour les adultes et encore moins pour la Commune. Cela est d'autant plus étonnant que nous avons voté sur la question de l'accueil de jour il y a un peu moins d'une décennie: je parle de l'article 63a de la Constitution vaudoise que stipule que les communes doivent mettre en place un accueil parascolaire pour la journée continue. Je rappelle que cet article 63a a été adopté par la population vaudoise à 71% et par les habitants de Renens à 76% ce qui n'est pas rien. 76% est un chiffre quasi autocratique, donc pourquoi est-ce que les choses ne se mettent pas en place? Comme souvent pour toutes les avancées sociales, le problème financier est avancé. Cela coûte trop cher, nous n'avons pas les moyens d'investir dans la garde des enfants ou en tout cas pas au niveau qui serait demandé. J'entends, cela n'est pas un argument négligeable, mais la question que je souhaiterais poser ce soir est: est-ce que Renens a encore les moyens de ne pas investir dans la garde para ou préscolaire? Selon l'OCDE, je rappelle qu'il faut 33 places pour 100 enfants. Renens est actuellement à 9%, le Canton de Vaud est à 11% et la Ville de Lausanne à 22%. Le problème préoccupe toutes les communes du Canton de Vaud, ce n'est pas isolé, et toutes se heurtent au même problème qui est le paramètre financier. Car le nerf de la guerre, comme souvent, c'est l'argent. Où trouver l'argent?*

*Ici, je souhaiterais rappeler que nous disons souvent "l'éducation coûte cher? Essayer l'ignorance". Combien cela coûte de ne pas investir dans le para et le préscolaire? Pour information, selon des études, que je tiens à disposition des intéressés, CHF 1.- investit dans l'accueil parascolaire rapporte CHF 3.-, ce qui n'est pas un investissement négligeable. Les communes qui proposent un accueil de jour satisfaisant attirent des familles dont les deux parents travaillent. Les femmes qui continuent de travailler payent des impôts. J'aimerais vous donner un exemple d'une femme rencontrée hier qui a deux enfants âgés de 5 ans et 3 mois. Elle recommencera à travailler le 18 mars, mais n'a toujours pas trouvé de solution de garde. Elle travaille à 80% avec des perspectives de carrière. Actuellement, elle se pose la question, avec son mari qui est indépendant, de savoir si elle va arrêter de travailler pour garder ses enfant qu'elle ne sait où placer à partir du 18 mars 2018 et demander des aides sociales. Alors est-ce que cela est une solution? Un couple sur deux divorce, que va-t-il advenir de cette famille dans les prochaines années du fait qu'elle n'a pas trouvé de place d'accueil pour leurs enfants. Et là, je ne parle pas des salaires aux mamans de jour non déclarées et aux nannys au noir qui, par définition, ne seront jamais déclarées et ne seront donc jamais imposées. Imposition qui ne finira donc jamais dans l'escarcelle publique.*

*Ce sont les raisons pour lesquelles ce soir, j'aimerais vous demander d'être ambitieux sur cette question qui fait consensus auprès de la population.*

*Quel que soit l'endroit où vous êtes assis ce soir, nous avons tous à gagner à ce que des places en para ou préscolaires soient créées et ce en nombre suffisant.*

*Je pense qu'il serait faux de se retrancher derrière les contraintes financières, qui certes ne sont pas négligeables, pour refuser l'obstacle. Il s'agit aujourd'hui de trouver le bon équilibre, l'équilibre le plus avantageux, le plus ambitieux entre les contraintes financières de la Commune et la nécessité, le besoin impérieux de créer des places en accueil de jour, car le problème ne va pas aller en diminuant à l'avenir, la société évolue, les besoins des familles augmentent et je pense que nous devons évoluer avec notre temps.*

*Je vous remercie pour votre attention.*

- **M. Eugène Roscigno, PSR**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Maintenant qu'il a été répondu à mon postulat je souhaiterais remercier la Municipalité. Il est vrai qu'entre novembre 2013 à janvier 2018, de l'eau à couler dans la Mèbre, entre autres, mais nous sommes arrivés à un rapport qui est intéressant.*

*La Municipalité a mis du temps à nous répondre, toutefois le rapport est complet et la Commission a fait un excellent suivi, de même que ma collègue Frédérique Beauvois a apporté un complément fort intéressant.*

*Il serait bien que ce rapport soit actualisé au moins une fois par législature. Je me réjouis de voir le suivi de ce rapport et d'être tenus au courant par rapport aux projets. Il y a des quartiers qui vont se développer et nous savons qu'il y aura des besoins rapides. Tenez-nous au courant.*

*Par rapport à mon postulat, j'accepte bien sûr le préavis et je vous invite à accepter les conclusions de celui-ci.*

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et prie M. Stéphane Montabert de procéder à la lecture des conclusions.

### *Le Conseil communal de Renens*

*Vu le préavis N° 24-2017 de la Municipalité du 4 décembre 2017,*

*Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,*

*Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

*PREND ACTE du rapport de planification de l'accueil de jour de l'enfance 2016-2021;*

*DECIDE d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de Mme Véronique Bovey-Diagne intitulée "Pour le maintien d'un jardin d'enfants au nord des voies";*

*DECIDE d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Victoria Ravaioli-Thibaud intitulé "Pour une crèche garderie à la Croisée";*

DECIDE d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Eugène Roscigno intitulé "Planification petite enfance".

C'EST À L'UNANIMITÉ (MOINS 1 ABSTENTION) QUE LES CONCLUSIONS DU PRÉAVIS  
N° 24-2017 SONT ACCEPTÉES.

- **Mme Karine Clerc, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,*

*Je souhaiterais remercier le Conseil communal pour ce vote, remercier également le service Enfance – Cohésion sociale qui a travaillé sur ce long rapport.*

*Peut-être aussi dire quelques mots à Mme la Conseillère communale Frédérique Beauvois sur son plaidoyer. Je la remercie d'avoir rendu visible la réalité des familles qui effectivement doivent bricoler. Le bricolage peut être supportable lorsqu'il s'agit de répondre momentanément à un souci d'enfant malade, mais quand il est durable, le souci est tout simplement invivable et je pense qu'il est important de le faire apparaître.*

*Dire enfin que nous sommes tout-à-fait d'accord avec l'idée d'avoir un suivi. Finalement d'utiliser ce rapport pour le mettre en perspectives avec le développement de la Commune et de ne jamais oublier les besoins des familles. Rappeler aussi que le rapport de gestion est un outil pertinent pour suivre l'évolution des prestations de la Commune.*

*Une fois encore, toutes ces questions d'argent ne relèvent pas uniquement des projets de la Municipalité, mais également de votre participation et de votre prise en compte de ces besoins dans vos votes futurs sur des préavis qui amèneront ces développements.*

*Je vous remercie.*

M. le Président remercie M. Stéphane Montabert ainsi que les membres de la Commission pour leur travail et passe au point suivant de l'ordre du jour.

## **12. Motions, postulats et interpellations**

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Dépôt d'un postulat "Renens <Zone hors TiSA>: que ça se voie!"

*Monsieur le Président,*

*Je souhaiterais déposer le titre de mon postulat ce soir "Renens <Zone hors TiSA>: que ça se voie!" que je développerai lors de la prochaine séance du Conseil communal.*

- **M. Jeton Hoxha, PSR**  
Interpellation relative à la SCHR

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Comme je l'ai relevé au cours de ma prise de position sur la réponse faite à mon interpellation du 9 novembre 2017, seul un constat de l'application de la Loi sur le logement effectué par l'Office cantonal du logement a été fait. Il n'est nullement fait état des préavis communaux, prévus par la Loi, donnés par les instances communales avant toutes décisions.*

*Ainsi, ce soir, je me permets de déposer l'interpellation suivante:*

- *Quelle a été la position des représentants de la Municipalité au Comité de la SCHR de Renens lors de la prise de décision de résilier les baux à loyer des neuf familles des Corbettes?*
- *Ces familles ont-elles été aidées par l'Office du logement pour retrouver un logement? Si oui, ces mesures étaient-elles de nature provisoire ou durable?*
- *Comment sont traitées les situations lorsqu'il y a un dépassement momentané du RDU alors que la situation de la famille n'est pas stabilisée? Exemple: reprise du travail momentané entre deux maternités, retour d'un enfant salarié momentané au domicile de ses parents, etc...?*
- *La pratique en matière de préavis communal diffère-t-elle selon que la Municipalité ait un représentant au Comité de direction de la SCHR ou que cela soit un préavis de l'Office du logement donné à une gérance?*
- *La Municipalité estime-t-elle que "le Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements subventionnés, construits ou rénovés avec l'aide à la pierre dégressive, et de logements à loyers modérés, construits ou réduits avec l'aide à la pierre linéaire du 19 août 2011" répond toujours à ses attentes et à la situation du marché du logement à Renens?*
- *L'instauration d'une aide individuelle au logement (AIL) comme l'ont déjà adopté une dizaine de communes vaudoises comme Prilly, Vevey, Yverdon et Lausanne ne résoudrait-elle pas la situation des familles qui sont à la limite pour habiter des logements subventionnés?*
- *La Municipalité envisage-t-elle de demander au Canton des compétences élargies pour son Office du logement comme la Loi le lui permettrait et que des communes comme Lausanne, Morges et Yverdon ont obtenues?*

*Je vous remercie.*

### **Réponse de M. Didier Divorne, Conseiller municipal**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,*

*M. Jeton Hoxha, je vous remercie pour votre interpellation. Celle-ci concerne non seulement la SCHR, mais également l'Office du logement communal, des services cantonaux. Elle se rapporte également à des lois cantonales, qui pour une partie ne sont plus d'actualité, si je ne me trompe pas.*

*J'avais moi-même déposé en son temps une motion transformée en postulat concernant l'aide à la pierre, cette loi, sauf erreur, n'existe plus ou ne va plus exister d'ici peu. De ce fait,*

*je vous propose que nous prenions votre interpellation et que nous vous y répondions dans les meilleurs délais. Merci.*

- **Mme Elodie Golaz Grilli & Consorts, PLR**

Interpellation intitulée "Que fait la Municipalité en matière d'affichage?"

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Chers Collègues,*

*Suite à une vague de bleu, la majorité de la Municipalité a décidé en 2017 d'interdire l'affichage sauvage et a directement, en une après-midi, fait enlever les panneaux.*

*Depuis, nous voyons toujours fleurir des affiches pour des manifestations politiques sur les luminaires de la Ville notamment ainsi que des positions politiques sur les bâtiments scolaires de secondaire! Est-ce d'ailleurs vraiment opportun d'afficher ce genre de panneau dans un domaine scolaire?*

*Ce n'est pas que la manière précédente de procéder dérangeait vraiment, mais la Municipalité a pris des décisions, il est maintenant souhaitable qu'elle soit cohérente en matière d'affichage.*

*C'est pourquoi le PLR pose les questions suivantes:*

- *Existe-t-il un règlement pour la Ville de Renens en matière d'affichage sauvage?*
- *Existe-t-il un règlement pour la Ville de Renens en matière d'affichage sur les biens communaux?*
- *Existe-t-il une politique sur l'affichage, ce qui est autorisé ou non comme type de publicité, d'image?*

**Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*Je vous remercie Mme Elodie Golaz Grilli. Nous prenons avec intérêt toutes vos questions et nous y répondrons de manière détaillée lors d'une prochaine séance du Conseil communal.*

- **M. Michele Scala, PSR**

Dépôt d'une motion intitulée "Adhésion de la Ville de Renens au réseau francophone des villes amies des aînés"

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,*

*Il s'agit d'un dépôt d'une motion intitulée "Adhésion de la Ville de Renens au réseau francophone des villes amies des aînés" que je développerai lors de la prochaine séance du Conseil communal.*

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

### 13. Questions, propositions individuelles et divers

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**  
Question relative au financement des camps scolaires

*Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

*Les camps scolaires doivent être gratuits pour les parents d'élèves, et donc pris en charge par les pouvoirs publics, selon un arrêt du Tribunal fédéral daté de décembre 2017. Il peut, au plus, être demandé CHF 80.- par semaine pour l'alimentation.*

*Comme d'autres parents, nous avons reçu la circulaire nous informant que notre enfant allait partir en camps de ski avec sa classe. Le montant à notre charge était également indiqué.*

*Ces deux informations contradictoires me font me poser les questions suivantes :*

- *La Municipalité a-t-elle été approchée par des parents ou des enseignants soucieux de connaître les implications de l'arrêt du Tribunal fédéral ?*

*Si ce n'est pas le cas, comment la Municipalité compte-t-elle appliquer cette décision ?*

- *Monsieur Philippe Leuba, chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport, ne pourrait-il pas être contacté afin que ce soit son département qui prenne en charge les camps de ski et autres camps sportifs? Pour rappel, ce département a pour but de promouvoir l'éducation physique et le sport. Sans compter que nos stations de montagne seraient heureuses d'avoir, indirectement, un coup de main économique.*
- *Dans le même ordre d'idée, Madame Cesla Amarelle, par le biais de son département, pourrait également prendre en charge les autres camps.*

*L'inégalité des ressources financières communales serait ainsi gommée.*

*Merci pour votre attention.*

#### **Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,*

*Cette préoccupation est arrivée sur la table du Grand Conseil ce mardi avec le dépôt d'un postulat pour savoir si la différence serait éventuellement prise par le Canton et quels engagements pourraient prendre le Canton.*

*A Renens, il y a un budget pour la participation au financement des camps sportifs (camps de ski et semaines d'école à la montagne), toutefois, en Municipalité, nous n'avons pas encore abordé ce sujet car nous devons attendre la décision du Canton. De ce fait, nous ne pouvons pas vous donner plus d'informations avant de savoir dans quelle mesure le Canton fera appliquer cet arrêt du Tribunal fédéral.*

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

*Si j'ai bien compris, l'arrêt du Tribunal fédéral court du moment où il a été prononcé, et nous pouvons demander le remboursement par exemple?*

**Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

*N'étant pas juriste, je ne peux pas répondre à cette question. Par contre c'est une question qui a été soulevée au Grand Conseil et nous attendons maintenant la réponse du Conseil d'Etat.*

- **Mme Nicole Divorne, Fourmi rouge**

*Merci pour ces informations et je me réjouis d'avoir des nouvelles.*

- **M. Aso Piroti, PSR**

- Démission

*Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,  
Chers Collègues,*

*Vous avez probablement eu l'information au travers de ce qui a été retracé dans les lignes du 24 Heures du mardi 30 janvier 2018. En effet, pour des éthiques professionnelles et par principe, je me vois dans l'obligation de présenter ma démission au Conseil communal de la Ville de Renens.*

*Tout pourrait être comme une petite histoire. Chaque histoire a un début et une fin. Lors de la préparation des listes de la législature 2011-2016, j'ai été approché par quelques formations politiques afin de me mettre sur leur liste. Vu les charges professionnelles et les différentes activités associatives, je me voyais difficilement avoir le temps de m'engager dans la politique communale. Mais, l'insistance de mon fils de 10 ans, à l'époque, m'a finalement convaincu de m'inscrire sur la liste. Je profite de cette occasion de remercier mon fils de m'avoir encouragé à être au service de ma Ville.*

*Je remercie la population renanaise de m'avoir accordé deux fois leur confiance pour que je puisse vous côtoyer pendant presque sept ans. Je remercie également tous les membres de cette Assemblée de m'avoir élu au début de cette législature comme vice-président du Conseil communal.*

*J'ai eu un grand plaisir de partager mon temps avec vous lors des séances de cette assemblée démocratique, pendant les autres commissions ou durant les discussions au sein du Bureau du Conseil communal. C'était sans doute, plein d'apprentissage pour moi, et j'en tire une expérience positive.*

*Je remercie ma formation politique, le Parti socialiste de leur accueil. Ma gratitude va aux membres et sympathisants de la section du Parti socialiste de Renens pour leur confiance de me laisser présider cette section depuis le mois de juin 2016.*

*Je considère tout-à-fait normal que nous ayons des points de vue variés sur les différents sujets, c'est la richesse d'un milieu démocratique et ceci constitue un des piliers de ses principes. Ces acquis sociaux, de nos jours, sont le fruit de la contribution des femmes et des hommes de valeur de notre société. Je rends hommage à celles et à ceux qui se sont battus pendant des années et souvent dans des contextes difficiles pour que nous puissions mieux vivre ensemble.*

*Chers Collègues, j'ai souvent eu des discussions avec nombre d'entre vous, permettez-moi de vous remercier vivement de la qualité de ces échanges. Je vous remercie toutes et tous pour ce que vous m'avez apporté.*

*A titre tout-à-fait personnel, l'image que je garde de notre Assemblée, de vous, c'est votre soutien de toutes tendances politiques comprises et votre présence dans les moments très difficiles que j'ai traversé ces dernières années.*

*Voilà, ainsi la petite histoire commencée il y a presque sept ans arrive aujourd'hui à son terme. Je vous remercie finalement de votre écoute. Je vais bientôt me mettre d'une autre manière au service de la Ville et de la population renanaise, tant chères à mes yeux.*

*Je serai ravi bien sûr de vous rencontrer dans les autres contextes au service de notre Ville. Merci.*

Monsieur Aso Piroti est vivement applaudi par l'Assemblée.

- **M. Johnson Bastidas, Fourmi rouge**  
Question relative à la RIE III

*Monsieur le Président,*

*Le 1<sup>er</sup> novembre 2017, les Conseillers d'Etat vaudois ont annoncé la mise en œuvre de la RIE III pour 2019.*

*Suite à cette annonce, Mme Florence Germond, Conseillère municipale socialiste à Lausanne en charge des Finances, a estimé les pertes pour la Ville de Lausanne à CHF 12 millions suite à la mise en œuvre anticipée de la RIE III dans le Canton.*

*Comme vous le savez tous, le Canton a pris la décision unilatéralement, sans consulter les communes, disant que pour l'ensemble des communes les chiffres des pertes sont plus ou moins de CHF 50 millions par année.*

*Ma question est donc la suivante: A combien se chiffrent les pertes pour notre Commune en fonction de la mise en place de RIE III en 2019? Je vous remercie de votre réponse.*

#### **Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*Mesdames et Messieurs,*

*Effectivement, nous avons bien sûr aussi des conséquences liées au fait que le Canton initie la RIE III sans que la Confédération elle-même y participe.*

*La conséquence principale est que la redistribution aux communes, par le Canton, d'un montant versé par la Confédération n'aura pas lieu. Ce montant sera restitué aux communes*

*en fonction du nombre d'emplois. Pour Renens, nous parlons d'un montant oscillant entre 2 et 3 points d'impôts communaux.*

- **M. Johnson Bastidas, Fourmi rouge**

*Ce qui représente quel chiffre?*

**Réponse de M. Jean-François Clément, Syndic**

*J'arrondirais ce soir, la valeur d'un point d'impôt à environ CHF 500'000.-.*

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt ce point de l'ordre de jour et lève la séance en souhaitant à toutes et à tous un bon retour dans leur foyer.

La prochaine séance du Conseil communal de la Ville de Renens se tiendra le **jeudi 15 mars 2018 à 20h00.**

Clôture de la séance à 21h17

Le Président

La Secrétaire

Gérard Duperrex

Yvette Charlet